

Parce que, comme vous, nous avons reçu des programmes électoraux qui ressemblent parfois à des histoires à faire rêver, et parce que les promesses n'engagent que ceux qui y croient, CHASSIEU AGIR LOCAL a fait un examen attentif et objectif des projets d'investissement des candidats à la mairie

D'abord quelques chiffres à retenir

- **La capacité d'autofinancement de la commune aujourd'hui = 2,5M€**
 - Dont 1M€ pour les investissements de renouvellement et d'entretien
 - Dont 0,5M€ pour l'achat de terrains
 - **Dont 1M€ pour les grands projets neufs et de réhabilitation**
- **Le montant des impôts locaux aujourd'hui = 7M€**

Estimation du coût du programme des candidats à la mairie

C'est une première estimation, donc approximative, mais qui donne les grandes tendances, et met toutes les listes sur le même pied d'égalité (à l'exception de la liste de Madame LORNAGE, dont le programme n'était pas connu)

Seuls les investissements importants sont comptabilisés, mais pas le coût d'achat des terrains qui alourdirait encore la facture. A noter aussi que les projets pour lesquels seules des études sont envisagées n'ont pas été pris en compte

Voici les résultats (le détail des calculs est au verso), avec **le nombre d'années nécessaires pour financer le programme avec le Million d'euros par an dont dispose la commune pour ces projets, OU l'augmentation des impôts obligatoire si on ne touche pas à la dette**

Liste	Joëlle PERCET	Jean-Jacques SELLES	Sandrine CHOPARD	Alain DARLAY
TOTAL (€)	5 190 000	5 380 000	11 065 000	18 750 000
Nombre d'années pour financer le programme	5	5	11	19
Augmentation des impôts pour financer le programme	0%	0%	12%	31%

Plutôt que de vous proposer de rêver puis payer, nous préférons des projets réfléchis, mesurés, sur le long terme, pour mieux vivre à CHASSIEU, sans se ruiner !

La capacité de financement de la commune réduite à néant si on laisse faire

Savez-vous qu'au bout de 3 années, soit à partir de 2018, l'entretien de la voie de contournement de Chassieu doit être pris en charge par la commune : 958 000 €, soit l'équivalent de son budget d'investissement pour entretenir une voie dont on ne veut pas ! Là encore, le maire dit qu'il s'y oppose et gesticule beaucoup. Mais qu'a-t-il fait, que fait-il ? Là encore, pas d'avocat mandaté, pas d'action en justice. Rien ! Là encore, nous sommes les seuls à agir, en particulier avec le dépôt de deux recours auprès du Tribunal Administratif, car aucune collectivité territoriale ne peut exercer une tutelle sur une autre du fait de la libre administration de ses compétences et de ses ressources. C'est tout simplement inscrit dans la Constitution !

**Nous continuons et nous continuerons à défendre notre ville
Parce que CHASSIEU, Pour Nous c'est Vital**